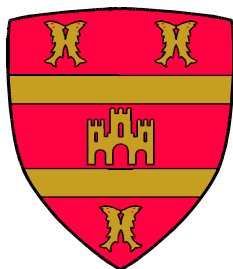


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil quinze, le mercredi 8 juillet à vingt heures quarante-cinq, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Jacques REGNAULT.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Madame CERTAIN Nathalie, Madame ZEBoulON Emmanuelle (a quitté la séance à 21h00), Madame POISSON Magali, Madame LEPREVOST Laëtitia (a quitté la séance à 20h55), Madame PILLET Vanessa, Madame BOSVY Livie, Monsieur QUINET Michel, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse.

Pouvoirs : Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter à Madame VASSELIN Denise, Madame AUBRIL Aline à Madame BOSVY Livie, Monsieur LEMARCHAND Philippe à Monsieur DUPONT Joël, Monsieur LELANDAIS Guillaume à Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur BRIENS Eric à Monsieur QUINET Michel.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame PILLET Vanessa

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 14 (20h45) – 13 (20h55) – 12 (21h00)

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : Mercredi 1^{er} juillet 2015

Monsieur le maire ouvre la séance. Madame Leprévost sollicite la parole. Monsieur le maire l'invite à s'exprimer. Madame Leprévost donne lecture pour information d'une lettre où elle présente sa démission du poste de conseillère municipale. Elle précise que ce courrier sera transmis officiellement à l'attention de monsieur le maire.

Madame Leprévost quitte la séance à 20h55.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2015

Madame Zeboulon demande pour quelles raisons une somme de 500 € a été votée pour l'association « Pour nos enfants » au point 2 de l'ordre du jour, alors qu'une demande de 1 000€ avait été formulée.

Il est répondu que les montants votés ne correspondent pas nécessairement au montants demandés par les associations et que, par ailleurs, ils ne sont jamais définitifs. En effet, si un projet nécessite une aide complémentaire, il peut faire l'objet d'une subvention exceptionnelle, votée par le conseil municipal, sur présentation de facture(s).

Madame Zéboulon précise que la demande de 2014 concernait une subvention au titre de la fête de la musique et non pour un déplacement aux Açores et la demande pour 2015 concerne l'acquisition de tapis de motricité.

Madame Zéboulon quitte la séance du conseil municipal à 21h00.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 11 juin 2015.

2. Motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte soutient par vote à main levée et à l'unanimité la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

3. Etude sur le gaz de ville

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à initier une étude sur la fourniture du gaz de ville au sein de la commune. Monsieur le maire précise que le SDEM50 a pris la compétence « gaz » pour permettre aux communes de la strate de Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'envisager ce type de fourniture d'énergie. Le SDEM50 peut conduire l'étude de faisabilité.

Monsieur Quinet rappelle qu'une étude avait déjà été conduite en 1995/1996. Le résultat n'avait pas été satisfaisant et le projet n'avait pas abouti.

Le conseil municipal, après délibération et par vote à main levée, par :

- 15 voix Pour
- 2 abstentions

Autorise monsieur le maire à initier une étude sur la fourniture du gaz de ville au sein de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

4. Mutuelle santé

Monsieur le Maire donne la parole à madame Vasselin, adjointe, qui présente au conseil municipal un projet de mutuelle collective santé à l'attention de la population Saint-Sauveraise qui souhaiterait y adhérer. Madame Vasselin indique qu'il s'agit d'une complémentaire santé comme les autres, à la différence qu'elle est souscrite pour tous les Saint-Sauverais intéressés, qui n'ont pas de complémentaire santé ou qui estiment payer trop cher celle qu'ils ont actuellement. Elle ajoute que plus le nombre d'adhérents sera élevé, plus la mairie disposera d'un argument de poids pour aborder la négociation tarifaire avec les compagnies d'assurance et les mutuelles. Un comité de pilotage devra être mis en place pour définir le cahier des charges et assurer la négociation auprès des prestataires potentiels. Ce dossier sera suivi par le CCAS et la désignation des membres du comité de pilotage sera portée à l'ordre du jour de son prochain conseil d'administration. Madame Vasselin rappelle qu'il s'agit d'une promesse de campagne de la liste « Saint-Sauveur renouveau ».

5. Nomination de voie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer la voie de contournement entre la route de Portbail et la route de La Haye du Puits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de nommer la voie de contournement entre la route de Portbail et la route de La Haye du Puits, la « voie des libérateurs ».

6. Personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (24h/35h) au 1^{er} octobre 2015 pour assurer les missions de suivi des dossiers du personnel communal, du conseil municipal des jeunes et des évaluations internes et externes des structures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

7. Natura 2000

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de la fusion de certaines collectivités, de l'élection de nouveaux conseillers départementaux et du regroupement de certaines administrations, les arrêtés préfectoraux des comités de pilotages des deux sites Natura 2000 : le site d'intérêt communautaire du parc des marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys et la zone de protection spéciales des basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys ont été actualisés. Les deux sites ayant des périmètres superposés et disposant d'un document unique, un seul comité de pilotage a été redéfini par un arrêté préfectoral du 21 avril 2015.

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ce comité de pilotage.

Monsieur Jacques REGNAULT est candidat au poste de titulaire
Monsieur Guillaume LELANDAIS est candidat au poste de suppléant

Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

Le conseil municipal désigne :

- Monsieur Jacques REGNAULT pour siéger en qualité de représentant titulaire de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte au comité de pilotage du site Natura 2000 des marais du Cotentin et du Bessin,
- Monsieur Guillaume LELANDAIS pour siéger en qualité de représentant suppléant de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte au comité de pilotage du site Natura 2000 des marais du Cotentin et du Bessin.

8. Subventions exceptionnelles

8.1 Moto Club du Val d'Ouve (MCVO)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par courrier d'une demande de subvention exceptionnelle par le MCVO dans le cadre de l'organisation d'une épreuve du championnat de France qui se déroulera les 11 et 12 juillet 2015. Cette demande s'élève à 900€.

Considérant la nature de l'épreuve organisée, son importance et son caractère exceptionnel,
Considérant la subvention déjà accordée au MCVO (délibération du 11 juin 2015),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 900€ au Moto Club du Val d'Ouve.

Monsieur le maire indique que la communauté de communes de la vallée de l'Ouve a également été sollicitée pour apporter son soutien à cette manifestation.

8.2 Saint-Sauveur animations commerciales

Monsieur le maire rappelle que l'association Saint-Sauveur animations commerciales a assuré l'animation musicale des rues de la communes au cours de l'année 2014. Elle a pour cela dû acquitter les redevances auprès des services chargés de leur recouvrement. Considérant qu'il s'agit d'une action à l'attention de l'ensemble de la population Saint-Sauveraise et plus largement une animation qui vise une plus grande attractivité de notre territoire, monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 788 € à l'association Saint-Sauveur animations commerciales.

9. Destination du haras

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu récemment les représentants de la croix rouge et les responsables de la Société Hippique Rurale (SHR). Il a exposé à chacun le projet de nouvel aménagement des locaux permettant à la SHR de conserver un lieu de stockage de son matériel, pour cela quelques travaux seront nécessaires au niveau des boxes extérieurs, et à la commune d'accueillir une association qui œuvre pour l'aide des personnes en difficulté. La croix rouge prendra en charge les aménagements à réaliser pour son implantation. Monsieur le maire précise que ce projet sera présenté aux membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance dès lors qu'il aura reçu le projet d'aménagement de la croix rouge.

10. Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre rédigée conjointement avec monsieur le maire de Valognes suite aux dégradations intervenues lors du mouvement des

agriculteurs au mois de juin dernier et adressée à monsieur le président départemental de l'association des maires de France. Ce courrier est joint au présent compte rendu.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de l'église de Hautmesnil, après consultation, ont été confiés à l'entreprise Hubert Leprévost. Ces travaux s'élèvent à 24 810.05€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.